

CA14 08 0183

Séance spéciale du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le lundi 10 mars 2014, à 13 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa
 Les conseillers de Ville : Aref Salem
 Francesco Miele
 Les conseillers d'arrondissement : Maurice Cohen
 Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Cybèle Kahalé, avocate, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

À 13 h 35, la séance est ouverte.

À 13 h 40, la séance est ajournée en conformité avec l'article 326 de la Loi sur les cités et villes.

À 13 h 47, reprise de la séance spéciale du Conseil d'arrondissement du lundi 10 mars 2014 ajournée à 13 h 40.

CA14 08 184

Soumis l'ordre du jour de la séance spéciale du 10 mars 2014.

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du 10 mars 2014.

ADOPTÉ.

CA14 08 0185

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144378002 relatif à l'octroi d'un contrat pour les services professionnels de surveillance des travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surfaces pour les rues des Outardes et ses placettes, Jean-Gascon et Vittorio-Fiorucci - Le Challenger Ouest, phase 4A - Demande de soumissions 14-012.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires, les prix soumis et les notes finales obtenues par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT	NOTE
Consultants en développement et gestion urbaine (CDGU) inc.	134 833,48 \$	9,24
CIMA+	187 733,48 \$	6,43
WSP Canada inc.	197 329,29 \$	6,28
Les Consultants S.M. inc.	201 542,84 \$	6,10
Dessau inc.	235 571,07 \$	5,48

ATTENDU que la soumission de Tetra Tech Qi inc. n'a pas été considérée, le soumissionnaire n'ayant pas obtenu la note de passage au pointage intérimaire;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

Le 10 mars 2014

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Consultants en développement et gestion urbaine (CDGU) inc.** le contrat pour les services professionnels de surveillance des travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surfaces pour les rues des Outardes et ses placettes, Jean-Gascon et Vittorio-Fiorucci - Le Challenger Ouest, phase 4A , aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 19 février 2014, totalisant la somme de 134 933,48 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1144378002 : 121 623,61 \$) :
2430.0010000.304711.01301.54301.014201

ADOPTÉ.

CA14 08 0186

Soumis sommaire décisionnel numéro 1142050006 relatif à la signature d'une convention entre l'arrondissement de Saint-Laurent et le collège Vanier, d'une durée de 15 ans, pour la construction et l'utilisation d'un terrain de soccer/football synthétique sur le terrain du collège Vanier situé au 821, avenue Sainte-Croix.

ATTENDU les résolutions CA11 080416 et CA12 080521 adoptées par le Conseil d'arrondissement respectivement le 7 juin 2011 et le 3 juillet 2012 et confirmant la participation financière de l'arrondissement au projet du Cégep Vanier de construire un terrain de soccer et de football éclairé pourvu d'une surface en synthétique, au 821, boulevard Ste-Croix, pour un montant maximum de 400 000 \$, conditionnellement à la réalisation dudit projet;

ATTENDU que la demande de subvention du gouvernement fédéral a dû être abandonnée;

ATTENDU un dépassement de coût de 873 852,50 \$ lié à la rétention;

ATTENDU la réalisation du projet en deux phases, la première phase du projet comprenant l'aménagement d'un terrain synthétique, d'une clôture, de l'éclairage et d'un tableau de pointage, pour un montant de 2 842 525 \$;

ATTENDU les contributions financière de 999 635 \$ du collège Vanier, de 800 890 \$ du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire et de 450 000 \$ de l'Association des étudiants du collège Vanier;

ATTENDU que le montant 592 000 \$ engagé par l'arrondissement pour cette première phase du projet permettra à l'arrondissement d'utiliser le terrain de soccer/football synthétique extérieur, pour une période de quinze ans;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'approuver l'engagement de crédit d'un montant total de 592 000 \$, réparti sur 15 ans, à partir du 15 avril 2015, selon les termes et conditions mentionnés dans le projet de convention entre l'arrondissement et le collège Vanier pour la construction et l'utilisation d'un terrain de soccer/football synthétique sur le terrain du collège Vanier situé au 821, avenue Sainte-Croix, ladite convention étant jointe au sommaire décisionnel numéro 1142050006.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1142050006 : 592 000 \$) :
2430.0010000.304732.07151.55201.000000.0000.000000.000000.000000.000000
- 3.- De demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire d'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer la convention, le tout sous réserve de l'autorisation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et ainsi engager le crédit de l'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA14 08 0187

Le 10 mars 2014

Soumis sommaire décisionnel numéro 1142410002 relatif à l'affectation d'un montant de 400 000 \$ aux surplus libres pour le financement de la construction d'un terrain de soccer/football synthétique au collège Vanier.

ATTENDU les résolutions CA11 080416, CA12 080521 adoptées par le Conseil d'arrondissement respectivement le 7 juin 2011 et 3 juillet 2012 et confirmant la participation financière de l'arrondissement au projet du collège Vanier de construire un terrain de soccer et de football éclairé pourvu d'une surface en synthétique, au 821, boulevard Ste-Croix, pour un montant maximum de 400 000 \$, conditionnellement à la réalisation dudit projet;

ATTENDU la résolution numéro CA14 080186 adoptée par le Conseil d'arrondissement et autorisant la signature d'une convention avec le collège Vanier pour la construction et l'utilisation d'un terrain de soccer et de football éclairé pourvu d'une surface en synthétique, au 821, boulevard Sainte-Croix, et autorisant un engagement de crédit de 592 000 \$, réparti sur 15 ans, à partir du 15 avril 2015;

ATTENDU que les fonds nécessaires pour cette contribution annuelle proviendront du budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

ATTENDU qu'il y a lieu de renverser l'affectation du montant de 400 000 \$ aux surplus libres pour le financement de la construction du terrain de soccer et football synthétique au collège Vanier;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De renverser l'affectation d'un montant de 400 000 \$ aux surplus libres pour le financement de la construction d'un terrain de soccer et football synthétique au collège Vanier.

ADOPTÉ.

CA14 08 0188

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144019006 relatif à la signature d'une entente avec la firme Picbois productions pour la réalisation de la troisième phase du webdoc de la RUI Chameran-Lebeau.

ATTENDU la résolution numéro CA 13 080076 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 5 février 2013 et approuvant une entente de service avec la compagnie Picbois Productions pour la conception, la réalisation et la production d'un web-documentaire en lien avec la démarche de RUI Chameran-Lebeau;

ATTENDU la résolution numéro CA13 080621 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 1er octobre 2013 et autorisant l'achat d'une licence d'utilisation de 12 647,25 \$, pour le Projet interactif *Voisins*;

ATTENDU que pour faire suite à ces étapes, la phase de création d'un microsite, permettant la diffusion des capsules vidéos et l'ajout de contenu interactif est requise pour 2014;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser la signature d'une entente avec la firme Picbois productions pour la réalisation de la troisième phase du webdoc de la RUI Chameran-Lebeau.
- 2.- D'autoriser une dépense de 63 995 \$.
- 3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – 1144019006 : 57 725,30 \$) :

2430.0012000.304766.06101.57402.000000.0000.000000.024089.00000.00000

ADOPTÉ.

Le 10 mars 2014

CA14 08 0189

ATTENDU l'annonce par le maire de la Ville de Mérignac en France, monsieur Michel Sainte-Marie, de quitter la vie politique à la fin de son mandat;

ATTENDU les nombreuses similitudes géographiques et économiques existant entre la Ville de Mérignac et la Ville de Saint-Laurent;

ATTENDU la signature d'un protocole de coopération économique entre la Ville de Saint-Laurent et la Ville de Mérignac, en octobre 1992, par lequel les deux villes s'engageaient à promouvoir le développement économique et l'amélioration de la qualité de vie de leur collectivité respective en favorisant le développement de liens commerciaux et industriels;

ATTENDU la volonté toujours soutenue du maire Michel Sainte-Marie de non seulement maintenir mais de relancer au besoin la collaboration, et de lui faire gravir de nouveaux échelons;

ATTENDU qu'en homme déterminé, il a su traduire le protocole entre les deux villes en projets concrets;

ATTENDU que Saint-Laurent a toujours cru à l'importance de développer des alliances stratégiques avec des partenaires de renom tels que la Ville de Mérignac en raison de son pôle industriel et technologique d'avant-garde, de son leadership économique et de sa forte concentration d'entreprises innovantes;

ATTENDU l'importance accordée par les membres du Conseil de Saint-Laurent, la direction ainsi que l'équipe de développement économique à la collaboration des deux centres d'affaires de Mérignac et de Saint-Laurent;

ATTENDU la contribution positive et régulière de DESTL et de Technoparc, et de leurs vis-à-vis Technowest et Aéroparc à cette entente;

ATTENDU que les deux territoires se sont enrichis des contacts mutuels, des connaissances de l'autre partie constituante à l'entente et on répondu aux besoins de plusieurs entreprises, particulièrement de notre secteur aéronautique;

ATTENDU que les deux territoires se sont enrichis des contacts mutuels, des connaissances de l'autre partie constituante à l'entente et ont répondu aux besoins de plusieurs entreprises, particulièrement de notre secteur aéronautique;

ATTENDU qu'au fil des années, de nombreux projets structurants et innovants ont été réalisés et ont été avantageux pour les deux communautés, tel une réciprocity de centres d'affaires pour l'accueil d'entreprises, la participation conjointe à des foires commerciales, voire la mise sur pied d'un Aéroparc;

ATTENDU qu'en sus de ces visites commerciales, les liens entre les deux communautés ont également été l'occasion de plusieurs délégations d'apprentissage dans les secteurs de l'immigration, du développement durable, du développement social et surtout du développement économique;

Proposé par le maire Alan DeSousa;

Appuyé par les conseillers Aref Salem, Francesco Miele, Michèle D. Biron et Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- De féliciter le maire de la Ville de Mérignac, monsieur Michel Sainte-Marie, pour le travail accompli au cours de ses mandats.
- 2.- De remercier le maire de la Ville de Mérignac, monsieur Michel Sainte-Marie, pour le maintien d'un lien solide entre la Ville de Mérignac et l'arrondissement de Saint-Laurent.

ADOPTÉ

CA14 08 0190

Période de questions du public

Aucune question n'a été posée.

Le 10 mars 2014

CA14 08 0191

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De lever la séance à 14 h 10.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire
